

**Présents** : Tous les membres en exercice, sauf :

**Excusé(es)** : Michel BLASER (pouvoir à Denis MOREL), Jean-Pierre BROCARD (pouvoir à Anne-Marie GRAND), Célestin CAPELLI, Sylviane GUINARD, Hélène GUYON, Hulya KAPTAN, Dominique LACROIX, Elise MICHAUD (pouvoir à Francine MEYNET).

**Secrétaire de séance** : Isabelle TISSOT

## L'ORDRE DU JOUR

### **1. Maison de Retraite**

- a. Validation du prestataire pour la « fourniture de repas »
- b. Entreprise VISIOCOM : remplacement véhicule de l'Accueil de jour
- c. Notification ARS : reprise résultat excédentaire en Soins 2016
- d. Décisions Modificatives
- e. Personnel : avancements de grade. Mise à jour du tableau des emplois

### **2. CIAS Jura Sud**

- a. Admission en non-valeur

### **3. Maison de Santé Jura sud**

- a. Courrier des professionnels de santé

### **4. Communications et questions diverses**

Pascal GAROFALO présente les excuses du Vice-Président Jean-Pierre BROCARD, de Michel BLASER (pouvoir à Denis MOREL), Célestin CAPELLI, Sylviane GUINARD, Hélène GUYON, Hulya KAPTAN, Dominique LACROIX, Elise MICHAUD (pouvoir à Francine MEYNET).

Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'Administration et demande à Isabelle TISSOT d'être secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Il interroge ses collègues sur le compte-rendu du 04 avril 2018. Aucune remarques n'étant formulées, le compte-rendu du CIAS est validé à l'unanimité.

Valérie PETIT-DROSSARD procède à l'appel. Le quorum est atteint. Le Président présente l'ordre du jour de ce conseil d'administration. Il demande à l'assemblée l'autorisation de porter à l'ordre du jour les indemnités de Conseil du Trésorier, Mr Eric GUILLEREY. Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

Le Président propose de débiter la séance.

#### • Indemnités de Conseil du Trésorier

Le Président indique qu'une indemnité de gestion est versée annuellement au Trésorier. Le CIAS doit délibérer pour l'attribution de cette indemnité à Mr GUILLEREY Eric en sa qualité de chef de poste intérimaire à la Trésorerie de Moirans en Montagne.

Pascal GAROFALO rappelle les modalités de calcul de cette indemnité de conseil. Il propose d'attribuer à Mr GUILLEREY Eric la totalité de l'indemnité de conseil, soit 693.12 € brut pour l'année 2018.

Le conseil d'administration valide cette proposition à l'unanimité.

## 1. Maison de Retraite

### ➤ Validation du prestataire pour la «fourniture de repas»

Pour mémoire, le marché actuel de restauration avec R2C se termine le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pascal GAROFALO indique que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 novembre dernier pour l'ouverture des plis et le 21 novembre 2018 pour retenir le fournisseur de repas de l'EHPAD. N'étant pas présent à la CAO, LE Président laisse la parole à Maryse CHAVANT.

Les prestataires ayant répondu à l'appel d'offres ont été auditionnés, à savoir :

- API Restauration
- Mille et un repas
- Coralys
- Sud Est Restauration
- R2C

Maryse CHAVANT reprend les critères de jugements, avec 40% pour le prix de la prestation.

Valeur technique de l'offre et notamment la qualité des produits	20%
Qualité de la prestation et du service	30%
Prix de la prestation	40%
Règles Hygiène et Sécurité	10%
	100%

Elle explique également qu'elle a ramené le coût repas journalier HT à un coût mensuel HT en se basant sur le nombre de repas du mois de septembre 2018.

Repas	Nbre de repas septembre 2018	API		1001 Repas		CORALYS		S-E-R		R2C		Coût R2C sept 2018	
		Prix unit. H.T	Total	Prix unit. H.T	Total	Prix unit. H.T	Total	Prix unit. H.T	Total	Prix unit. H.T	Total	Prix unit. H.T	Total
Petit-déjeuner	1 083.00	0.56	606.48	0.60	649.80	1.75	1 895.25	0.60	649.80	0.65	703.95	0.57	617.31
Déjeuner	1 136.00	6.59	7 486.24	6.50	7 384.00	6.25	7 100.00	6.02	6 838.72	7.75	8 804.00	5.46	6 202.56
Goutier	1 137.00	0.29	329.73	0.38	432.06	0.85	966.45	0.39	437.75	0.47	534.39	0.35	397.95
Diner	1 081.00	6.27	6 777.87	6.00	6 486.00	5.10	5 513.10	5.50	5 945.50	7.50	8 107.50	4.94	5 340.14
Repas Personnel	382.00	6.59	2 517.38	6.75	2 578.50	6.25	2 387.50	5.73	2 188.86	7.50	2 865.00	5.67	2 165.94
Invités et extérieurs													
Sup Vin													157.50
Frais fixe													1 600.00
<b>TOTAL</b>		<b>20.30</b>	<b>17 717.70</b>	<b>20.23</b>	<b>17 530.36</b>	<b>20.20</b>	<b>17 862.30</b>	<b>18.24</b>	<b>16 060.63</b>	<b>23.87</b>	<b>21 014.84</b>	<b>16.99</b>	<b>16 481.40</b>

Il ressort de l'appel d'offres, que le moins disant est la Société Sud Est Restauration (S-E-R).

La société Sud Est Restauration dont le siège est à Macon propose des menus avec majoritairement des produits frais. Elle a l'avantage de disposer de 3 chefs de secteur « cuisinier de métier » qui vont sur le terrain, de pouvoir assurer les remplacements si besoin et d'offrir des formations intéressantes.

Denis MOREL se sent un peu frustré. De facto avec un pourcentage à 40% sur le critère « Tarif », l'aspect financier prime sur les autres critères. Pour lui, la société CORALYS avait une prestation intéressante pour les mixés.

Pascal GAROFALO propose de valider le choix de la CAO, à savoir la Société Sud Est Restauration. Le Conseil d'Administration décide de retenir la Société Sud Est Restauration à l'unanimité.

➤ Entreprise VISIOCOM : remplacement véhicule de l'Accueil de Jour

Le Président indique que Jean-Pierre BROCARD a été contacté avec l'entreprise VISIOCOM. Elle propose un contrat de location véhicule « navette gratuite ». Le loueur, l'entreprise VISIOCOM se porte acquéreur d'un véhicule neuf « type COMBI TPMR » qu'elle donne en location au locataire (CIAS). En contrepartie de la jouissance de ce véhicule, le CIAS s'engage essentiellement à consentir au loueur un droit d'exploitation exclusif des emplacements publicitaires situés sur ce véhicule. Le financement du véhicule par le loueur est assuré par les prévisions de recette publicitaire. Une participation forfaitaire de 5 900 € H.T est demandée. Pascal GAROFALO propose au Conseil d'administration d'approuver le contrat de mise à disposition du véhicule publicitaire pour une durée de six ans. L'entreprise VISIOCOM est le propriétaire du véhicule, le CIAS Jura Sud en est l'utilisateur et de valider la participation forfaitaire de 5 900 € HT.

Un courrier va être envoyé aux entreprises du secteur Jura Sud et aux fournisseurs de l'EHPAD afin de les solliciter pour un encart publicitaire.

Le Conseil d'administration approuve la convention proposée par Visiocom et valide la participation financière de 5 900 € HT à l'unanimité.

➤ Notification ARS : Reprise du résultat excédentaire Soins de 2016 pour 24 881.30 €.

Maryse CHAVANT indique que l'ARS nous a notifié la reprise du résultat 2016 pour la partie Soins. C'est un résultat excédentaire de 24 881.30 €. Elle propose que l'excédent soit affecté pour :

- 14 000 € en réserve de compensation des déficits
- 10 881.30 € en réduction des charges de 2018

De plus l'ARS nous attribue au titre des CNR 2018 (Crédit Non Reconductible) la somme de 65 033 € :

- 55 526 € de financement pour renouvellement des 36 lits
- 5 583 € pour les dépenses de personnel en intérim suite à l'arrêt depuis le 31/03 d'une des infirmières.
- 3 924 € pour la formation AFGSU (geste et soins d'urgence pour le personnel paramédical)

Anne-Marie GRAND propose de contacter la Croix Rouge et leur demander s'ils sont intéressés par les lits médicalisés à changer.

Maryse CHAVANT annonce que la Dotation Soins pour l'année 2018 est de **544 778 €**, soit environ 5 000 € de moins par rapport à 2017 sachant que 10 881.30 € sont en réduction des charges pour 2018.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la répartition du résultat de la section Soins pour 2016.

➤ Décisions Modificatives sur le Budget 247 EHPAD

Le Président propose les Décisions Modificatives suivantes :

- DM pour les amortissements : 1000 € entre les comptes 68 au débit et 73531 au crédit Compte 68 n'est pas suffisamment doté.
- DM : 10 000 € pour régulariser une erreur de saisie du BP 2018 : le compte 28284 utilisé par erreur au lieu du compte 2184
- DM pour les salaires de décembre 2018 : 70 000 € sur le groupe 2 Dépenses du Personnel et en contrepartie augmentation du 735311 Accueil permanent Hébergement.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les Décisions Modificatives proposées.

➤ Personnel : avancement de grades

Pascal GAROFALO informe l'assemblée que le centre de gestion lors de sa CAP du 14 novembre 2008 a émis un avis favorable sur les propositions d'avancements de grade au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour :

- 2 aides-soignantes ; auxiliaires de soins principal de 2<sup>ème</sup> classe passeront auxiliaires de soins principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 infirmière qui est infirmière en soins généraux de classe supérieure passera infirmière en soins généraux hors classe.

Le tableau des emplois doit être mis à jour pour fixer les postes permanents de la collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les Avancements de grades proposés applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**2. CIAS**

Le Président propose de prendre une délibération d'admission en non-valeur suite au décès de Mr PIRON Jean correspondant à des repas livrés du mois de janvier 2016 pour un montant de 27 euros.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'admission en non-valeur pour un montant de 27 €.

**3. Maison de santé**

Pascal GAROFALO rappelle que suite à des dysfonctionnements à la maison de Santé, il a initié plusieurs réunions afin de réunir tous les acteurs et de trouver des solutions. En ce moment, un plombier intervient sur le système eau chaude et chauffage. Nous avons un premier devis d'un montant de 500 € pour le changement d'un circulateur d'eau. Concernant les autres problèmes sur le gros œuvre, l'étanchéité, etc... il propose de faire appel à un huissier afin qu'il puisse établir un constat.

Le problème va maintenant au-delà de ces dysfonctionnements. Cécile Diot lui a adressé un courrier en recommandé au nom de l'Association Jura Sud Santé. Le Président fait lecture de ce courrier. L'Association remet en cause principalement le calcul des surfaces et le calcul des charges et les baux. Aujourd'hui, la défiance, le manque de confiance qu'il ressent de la part des professionnels de santé font que les relations de travail sont devenues très difficiles.

Le Président propose de contacter Maître Suissa, avocat, et de lui remettre le bail d'Association Jura Sud Santé afin de voir avec elle les différentes possibilités juridiques qui s'offre au CIAS.

Il souligne que malheureusement cette maison de santé risque de devenir une coquille vide dans les mois à venir.

Aujourd'hui nous sommes dans une spirale négative.

**4. Communication diverses**

Pascal GAROFALO informe l'assemblée que le goûter des familles aura lieu samedi 8 décembre à partir de 14h30. Un après-midi musical est programmé.

Un livre de recettes élaboré par les résidents avec Valérie BERTOIS, animatrice stagiaire sera en vente au tarif de 12 €.

Ce livre sera présenté également au conseil communautaire.

La séance est levée à 19h30.

Le Président,

Les Membres du CIAS

